

Monnaie—Loi

Les autres grands changements sont surtout d'ordre administratif, mais ils méritent peut-être qu'on s'y arrête un peu. Nous devons examiner et tester certains aspects du projet de loi qui ne changeront toutefois pas grand-chose à la direction. On a raison de supprimer la disposition de temporarisation concernant la production des pièces d'or. Toute entreprise commerciale, ce qu'est devenue la Monnaie au cours de vingt dernières années, doit pouvoir planifier au lieu de penser que la production de pièces d'or cessera après 1991, ou de n'avoir qu'à peu près un mois pour décider, avec tous les problèmes que cela comporte. Sauf dans ce cas, une telle disposition est valable.

Je suis très tenté de demander pourquoi le projet de loi ne fait pas mention de l'idée du contenu canadien dans les pièces utilisées au Canada. Je sais que le projet de loi dit que le fait d'exiger cela pour toutes les pièces produites par la Monnaie causerait probablement des problèmes. Je sais que la Monnaie applique la politique du contenu canadien aux pièces qui ont cours légal au Canada. Mais il n'en est pas question dans le projet de loi et c'est une des questions que je désire poser; j'irai même peut-être jusqu'à proposer un amendement qui impose une telle exigence.

Bien des pièces de monnaie d'autres pays du monde sont faites avec des métaux qui ne viennent pas du Canada. En fait, l'affinage des métaux occupe une assez grande place dans la fabrication des pièces par la Monnaie. J'apprécierais d'avoir l'occasion d'apprendre pourquoi il n'en est pas question dans le projet de loi. La politique du contenu canadien risque de ne pas être appliquée dans certaines circonstances, surtout lorsque les liens avec le gouvernement du Canada se relâchent. Le gouvernement aura moins le droit de regard.

Sinon, je le répète, je ne trouve pas grand chose à redire à ce projet de loi. J'admets que les employés de la Monnaie ne font pas un travail suffisant ni excellent sur le plan purement commercial. La Monnaie a eu des recettes de 1 milliard qui lui ont rapporté des bénéfices de 33 millions l'année dernière, et elle prévoit des bénéfices de 33 millions en 1987. La Monnaie a gagné environ 16 millions l'année dernière. Les marchés mondiaux ont influencé en bien et en mal les activités de la Monnaie. Il faut dire que les États-Unis ont sorti en 1986 l'aigle en or, qui a déjà réduit ou qui réduira les ventes de la pièce à feuille d'érable par la Monnaie.

En fin de compte, comme me l'a dit mon père il y a des années, «si tu pouvais gagner de l'argent, tu serais mieux que nous autres». C'est une façon de gagner de l'argent et de réaliser des bénéfices pour le Canada et le gouvernement du Canada. C'est pourquoi je suis heureux de permettre de renvoyer ce projet de loi au comité.

• (1650)

M. Skelly: Monsieur le Président, y a-t-il une période de questions et de commentaires?

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de questions ni de commentaires.

M. Skelly: Puis-je parler dans le cadre du débat, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Comox—Powell River (M. Skelly) a la parole dans le cadre du débat.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je tenais à faire part à mes collègues et aux autres députés de mes réserves concernant les activités de la Monnaie royale canadienne. J'espère qu'il sera question au comité de la fabrication de la monnaie canadienne dans le cadre de l'organisation opérationnelle de cette société. Nous avons longuement discuté à la Chambre du lancement de la pièce d'un dollar par les cinglés . . .

M. Nystrom: Les cinglés?

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Je veux dire les conservateurs. La situation est grave. La réaction qu'a suscitée cette nouvelle pièce d'un dollar est fort compréhensible. J'étais à la cafétéria en train de payer mon dîner à la caisse, et j'ai vu que le caissier avait tenté de refiler une poignée de ces stupides dollars à un éminent conservateur. Ce dernier a refusé de les prendre d'ailleurs. Je représente une circonscription qui compte un grand nombre de personnes âgées. Il y a des distributeurs automatiques dans les résidences des personnes âgées où on constate de plus en plus une tendance à remplacer les pièces de valeur nominale moindre par ce dollar métallique. Les laveuses automatiques, qui coûtaient naguère 50 et 75 cents, coûtent maintenant un dollar. C'est beaucoup plus commode de mettre une seule pièce de un dollar dans une machine, mais cela représente une hausse de 25 p. 100 pour les personnes âgées dans certaines régions.

M. Stewart: Vous coupez les cheveux en quatre.

M. Skelly: Mon collègue m'accuse de vouloir couper les cheveux en quatre. Ce sont les personnes âgées qui coupent les cheveux en quatre pour arriver à trouver l'argent que leur coûte cette mesure du gouvernement. Cette hausse inflationniste de 25 p. 100 s'étend maintenant à d'autres types de distributeurs automatiques.

Le député d'en face, que mes instances font sourire, a peut-être déjà été en affaires, et il aurait sans doute sauté sur l'occasion, mais c'est justement pour cela que ce problème est grave, monsieur le Président.

J'avais espéré poser à mes collègues un certain nombre de questions au sujet de l'objet des discussions au comité sur cette question. Il est rare, à la Chambre, qu'on ait la possibilité de discuter des activités de la Monnaie royale canadienne, de ses orientations et de ses recommandations au gouvernement. J'espère que mon collègue et d'autres collègues tiendront compte de l'effet inflationniste de ce changement dans la monnaie au Canada. Je vois chez mes vis-à-vis conservateurs certains députés qui espèrent que nous passerons à une pièce de 2 \$, ce qui constituera une augmentation de 125 p. 100 de l'inflation.